INSTITUT MONTAIGNE



Amicus Curiae

LA CONTRIBUTION AU DÉBAT PUBLIC DE L'INSTITUT MONTAIGNE

NOTE

JUIN 2009

www.institutmontaigne.org

1 Titre d'un rapport publié par l'Institut Montaigne en janvier 2004.

- 2 Cette Note est le fruit de plusieurs mois d'enquête de terrain réalisée par un groupe de travail de l'Institut Montaigne, composé de Jean-François Rial, Daniel Laurent et Maurad Cheurf – ce dernier est né et a grandi à Montfermeil. Pour les nécessités de l'étude, il a été procédé à plusieurs dizaines d'auditions sur place.
- 3 Voir schéma de Mouna Viprey sur le site de l'Institut Montaigne : www.institutmontaigne.org
 - 4 Ce mot a l'avantage de désigner une réalité sociale bien particulière : la concentration dans certaines zones urbaines de populations défavorisées, victimes d'une forte ségrégation et de discriminations, populations qui ont fini par développer des modes de vie et une organisation spécifiques.
 - 5 Voir sur ce point Eric Maurin, Le Ghetto français - Enquête sur le séparatisme social, Éditions du Seuil, octobre 2004.

COMMENT DÉGHETTOÏSER LES « QUARTIERS »

Un exemple concret : Les Bosquets à Montfermeil

Pour des raisons tenant à la fois à l'Histoire et aux politiques d'éducation et d'urbanisme conduites depuis un demi-siècle, le principe d'égalité sonne creux à l'oreille de millions de Français qui vivent en banlieue. Bien qu'inscrit aux frontons de nos monuments nationaux et gravé dans le marbre de notre Constitution, celui-ci n'est pour eux, au quotidien, qu'une formule, non une réalité. Relégués socialement et concentrés géographiquement, ces Français sont « les oubliés de l'égalité des chances »¹.

Dans ce contexte et dans le prolongement des travaux précédents de l'Institut Montaigne, il est apparu opportun de travailler *in concreto* et *in situ* sur l'un des quartiers, qui, en France, concentre le plus de difficultés, celui des « Bosquets » à Montfermeil en Seine-Saint-Denis. L'objectif de cette démarche est simple. Il s'agit de démontrer que sur le terrain, par des initiatives locales, il est possible de faire évoluer les choses dans le bon sens. De telles mesures, si elles prouvent leur efficacité ici, pourraient être répliquées ailleurs².

La problématique des quartiers, par essence, présente un caractère systémique marqué. Un ensemble de facteurs interagissent : éducation, emploi, logement, santé, transports, religion, etc³.

Cependant, certains de ces facteurs sont plus déterminants que d'autres. C'est la raison pour laquelle le choix a été fait de cibler les mesures proposées, pour le territoire des Bosquets, sur l'école, l'emploi, la santé et les transports.

D'emblée, un constat s'impose. L'action sur la jeunesse est à privilégier. Il est en effet essentiel d'offrir une perspective aux jeunes des Bosquets, de sorte qu'ils n'envisagent pas exclusivement leur avenir sur place, dans leur quartier. Cela suppose de mettre en œuvre les politiques susceptibles de les doter des atouts nécessaires pour leur permettre d'évoluer ailleurs, hors de leur « ghetto »4. Conduites sur la durée, de telles politiques se révéleraient plus efficaces, en

termes d'ouverture et de déghettoïsation, que « la destruction de barres », certes très médiatisée mais de peu d'effets à moyen et long termes⁵. C'est en partie cela qui explique que le problème du logement, abondamment traité par ailleurs, ne sera pas abordé ici.

1. L'école

« Dans tous les témoignages et dans toutes les discussions chez les plus âgés des

« Pour tous. la priorité des priorités, c'est l'école »

habitants comme chez les plus jeunes, l'école occupe la première place et constitue la première préoccupation. Elle est très lourdement investie pratiquement et symboliquement. Dans les discussions collectives, elle est le thème qui suscite le plus de passion et les débats les plus enflammés. Plus que le travail, elle est l'institution par excellence. Fondée sur l'affirmation de l'égalité, elle est à la fois un lien étroit avec la société et une promesse de mobilité. »

Ce constat de Didier Lapeyronnie⁶ est en tout point conforme aux conclusions qui se dégagent de nos entretiens avec celles et ceux qui habitent et/ou travaillent aux Bosquets. Pour tous, la priorité des priorités, c'est l'école qui doit redevenir un ascenseur social. Aux Bosquets, cinq établissements se trouvent au cœur de cette problématique : trois collèges (Jean Jaurès, Pablo Picasso - situé à Montfermeil - et Romain Rolland – situé à Clichy-sous-Bois) et deux écoles primaires (Victor Hugo et Jean-Baptiste Clément).

1.1. Constat

■ Il existe peu de mixité sociale au collège Romain Rolland. 90 % des élèves sont boursiers. On constate également peu de mixité ethnique. Au collège Jean Jaurès, de nombreux ieunes sont issus de familles originaires d'Afrique de l'Ouest. Souvent, le père est absent, les mères travaillent dur dans les entreprises de nettoyage de la zone de Roissy, avec un temps de transport élevé (plusieurs heures par jour), soit autant de temps en moins à consacrer à l'éducation des enfants. Au collège Romain Rolland, une classe est

- réservée à des élèves (12-15 ans) qui n'ont jamais été scolarisés auparavant. parmi lesquels figurent un grand nombre d'élèves d'origine malienne.
- Dans les collèges, dès l'entrée en 6°, 30 % des élèves connaissent de graves difficultés, beaucoup ne maîtrisent d'ailleurs pas le français.
- L'école primaire Victor Hugo est un exemple typique de ghetto ethnico-social. Elle est majoritairement peuplée d'enfants issus de l'immigration. Le niveau des classes se situe nettement en-dessous de la moyenne. Celles-ci cumulent un ensemble de difficultés qui ne permettent pas aux enseignants de suivre le programme national (difficultés d'ordre socio-économique, familles monoparentales, élèves dont le niveau est très disparate regroupés au sein d'une même classe, etc.).
- Les enseignants dans leur majorité accomplissent un travail remarquable dans un contexte très difficile, qui n'a rien à voir avec celui des collèges et des écoles de centre-ville, y compris ceux de Montfermeil. Le personnel parascolaire prend des initiatives. Ainsi par exemple, le jour de notre rencontre, l'assistante sociale du collège Jean Jaurès avait organisé une réunion de jeunes enseignants provinciaux affectés à ce collège de ZEP, afin de leur faire rencontrer des membres d'associations de quartier pour les rassurer et leur fournir aussi les « codes » non enseignés en IUFM. La plupart d'entre eux avaient l'impression d'arriver en « zone de

- guerre » et abordaient l'année scolaire avec beaucoup d'appréhension. De plus. ces nouveaux enseignants originaires de province sont confrontés à des problèmes de logement. En début d'année scolaire, il n'est pas rare que certains d'entre eux résident à l'hôtel.
- Quelques éléments parmi d'autres sont révélateurs de la difficulté pour les établissements publics d'enseignement de s'adapter à un environnement particulièrement complexe :
 - un taux élevé d'absentéisme des enseignants. Par exemple, le jour de notre visite au collège Romain Rolland, 10 enseignants sur 60 étaient absents :
 - un soutien scolaire public sinon inexistant, à tout le moins inefficace. Celui-ci, dès lors, est organisé au sein d'un lieu de culte musulman. Le financement est assuré par les dons des fidèles ;
 - des familles musulmanes de plus en plus nombreuses à confier leurs enfants à des écoles ou à des collèges privés catholiques (au cours d'une réunion avec des mères musulmanes, certaines d'entre elles nous ont demandé des adresses d'écoles primaires privées...).

1.2. Propositions

L'Institut Montaigne a formulé, depuis sa création, des propositions concrètes et opératoires sur l'école. Entre autres exemples, le rapport « Les oubliés de l'égalité des chances »7, publié en 2004, préconisait d'offrir la possibilité de transformer les écoles de ZEP en « Établissements publics d'enseignement primaire », un changement de statut qui leur permettrait d'accroître sensiblement leur degré d'autonomie. Le Parlement a repris

6 Didier Lapevronnie, Ghetto urbain Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui, Éditions Robert Laffont, 2008. Il s'agit d'un ouvrage remarquable qui décrit avec précision la façon dont se constituent les ghettos dans certaines banlieues des villes françaises.

LES BOSQUETS

Les Bosquets, c'est:

- un quartier, constituant un véritable îlot, situé sur la commune de Montfermeil (93) et jouxtant celle de Clichy-sous-Bois ;
- 7 000 habitants, 1 230 logements en copropriété dont beaucoup sont très dégradés et/ou suroccupés (plus de 1,5 personne par pièce);
- un taux de chômage élevé, supérieur à 25 % en 2008 ;
- une forte concentration de population étrangère, souvent primo arrivante, dépassant les 50 % de la population totale ;
- une mobilité réduite avec un taux de motorisation inférieur à 60 % ;
- une population très jeune (les moins de 20 ans représentent plus de 50 % de la population totale) ;
- un enclavement routier propre à Montfermeil, ainsi qu'un enclavement à l'égard des grands réseaux de transports en commun de l'agglomération parisienne.

Les communes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil forment une communauté de communes de 52 000 habitants, représentant un ensemble urbain spécifique, sis à l'est du département de la Seine-Saint-Denis. Celui-ci se situe à 15 km de Paris à vol d'oiseau mais à... une heure trente en transports en commun.

La commune de Montfermeil, qui dispose de 15 ha de parcs en pleine ville et de 20 ha de forêt, est située sur le point culminant de la Seine-Saint-Denis. Elle a conservé un patrimoine historique de qualité. Le centre ville datant du XVIIe et l'église du XIIe confèrent à Montfermeil une véritable âme de vieux village.

« Si l'on intègre les salaires, la dépense publique par élève dans les ZEP est inférieure de 30 % à la moyenne nationale »

cette proposition et l'a incluse dans la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales. Malheureusement, le décret d'application indispensable à sa mise en œuvre est toujours en attente de signature rue de Grenelle.

Les préconisations de l'Institut Montaigne dans la Note « Écoles primaires en ZEP : faire plus et différemment »⁸ sont, elles aussi, toujours actuelles. De même que le constat, posé à l'époque, suivant lequel si l'on intègre les salaires, la dépense publique par élève dans les ZEP est inférieure de 30 % à la moyenne nationale. Cela est particulièrement vrai du quartier des Bosquets.

Entreprendre une action d'envergure sur l'école maternelle et l'école primaire s'impose, car l'égalité des chances se joue dès cet âge-là. La ligne directrice d'une telle action devrait être de donner une totale liberté aux équipes enseignantes et à leur direction pour s'adapter au contexte local. Le but, *in fine*, est de leur donner toutes les chances d'atteindre un objectif simple, sur lequel ils seront évalués : 90 % des enfants au sortir du CM2 doivent maîtriser les acquis fondamentaux.

Cependant, sans vouloir écorner le principe d'autonomie en les imposant, trois mesures semblent devoir impérativement être mises en œuvre aux Bosquets :

- rendre obligatoire la scolarisation des élèves dès l'âge de 3 ans pour les deux écoles maternelles Victor Hugo et Jean-Baptiste Clément;
- rendre obligatoire la participation aux études encadrées tous les jours dans les plages horaires arrêtées par les enseignants;
- organiser à l'initiative des établissements scolaires, en

liaison avec le Conservatoire national des arts et métiers, un enseignement d'apprentissage du français pour les mères d'élèves qui maîtrisent peu ou pas la langue française.

Proposition 1 : À titre expérimental, l'école primaire Victor Hugo et l'école Jean-Baptiste Clément sont érigées en établissements publics d'enseignement primaire.

Proposition 2 : Les directeurs des écoles (établissements publics) sont confirmés dans leurs fonctions.

Proposition 3: Tous les enseignants actuellement en poste au sein de ces écoles primaires peuvent, s'ils le souhaitent, obtenir une mutation vers un autre établissement afin que l'ensemble des enseignants s'implique dans ce qui deviendra leur projet.

8 Institut Montaigne, Amicus Curiae, septembre 2006. Proposition 4 : Les directeurs des écoles sont chargés du recrutement de l'ensemble des personnels, y compris le personnel enseignant titulaire. Ils peuvent procéder par appel d'offres, régional ou national, pour constituer des équipes volontaires et motivées qui s'engagent pour une durée de cinq ans.

Proposition 5 : Une subvention exceptionnelle de 130 % de la masse salariale actuelle de l'établissement est allouée par l'État pour soutenir le projet (sur cinq ans). Cela permettra notamment de verser aux enseignants une prime équivalente à 100 % de leur salaire de base⁹.

Proposition 6 : Dès l'année prochaine, il est proposé aux écoles primaires Victor Hugo et Jean-Baptiste Clément de bénéficier du dispositif « Les Orchestres à l'École » avec mise à disposition du budget permettant l'investissement nécessaire¹⁰.

S'il se révèle impossible, à l'expérience, de donner la possibilité aux écoles primaires publiques du quartier des Bosquets de pouvoir bénéficier des mesures ici préconisées, il conviendra d'opter pour une solution alternative :

Proposition 7: Susciter la création d'une ou de plusieurs écoles primaires privées visant l'excellence, qui reprendraient à leur compte les préconisations formulées. Cela se produirait soit dans le cadre d'un contrat d'association, soit par la création d'établissements totalement privés (financement par fondations).

Produire un tel effort pour l'école maternelle et l'école primaire, avec l'objectif assigné de 90 % d'enfants

maîtrisant les acquis fondamentaux à l'entrée en 6°, est de nature à améliorer considérablement la situation des collèges situés à proximité du quartier des Bosquets. Il permettrait, par ailleurs, de concrétiser le souhait du Gouvernement de voir s'améliorer la situation des collèges situés en zone sensible.

2. L'emploi des jeunes

2.1. Constat

- La Mission locale de Clichy-Montfermeil accompagne
 1 700 jeunes (16-25 ans) sortis du système scolaire, qui rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle :
 - 80 % de ces jeunes sont issus des quartiers ;
 - 30 à 40 % ont un niveau bac ou post-bac ;
 - 60 à 70 % ont un niveau CAP. Parmi eux, beaucoup sont confrontés à des problèmes de maîtrise de la langue, certains ayant effectué leur scolarité à l'étranger.
- L'offre de formation professionnelle insuffisante constitue le problème majeur. Certes, le GRETA (Groupements d'établissements publics locaux d'enseignement, relevant du ministère de l'Éducation nationale) intervient pour l'enseignement du français, et une école de la 2e chance fonctionne à Sevran, une commune voisine. Mais l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) a arrêté son activité et il n'existe pas de Centre de formation d'apprentis.
- Dans ce contexte, certaines entreprises sont confrontées à des difficultés de recrutement,

alors même que le taux de chômage est très élevé aux Bosquets. À titre d'exemple, on peut citer:

- le centre commercial Simply Market qui emploie de 80 à 100 personnes (en période de fêtes), dont 6 membres d'encadrement. Le turnover est en movenne de 30 % par an. Une politique très volontariste de promotion interne est mise en œuvre. Sur 100 personnes sélectionnées pour un recrutement, 25 viennent en entretien, 15 se voient proposer un emploi, 5 sont effectivement recrutées (35 000 € brut annuel). La procédure de recrutement est très simple. Le dépôt d'une lettre de motivation au magasin suffit, aucun CV ni aucune expérience particulière ne sont exigés. Il est à noter que le directeur n'a aucun contact avec les responsables d'établissements scolaires et le corps enseignant;
- un chef d'entreprise de câblage en fibre optique qui n'arrive pas à recruter du personnel compétent.
 Son entreprise est en pleine expansion, mais aucune formation n'existe dans sa zone géographique. Il forme donc lui-même son personnel ;
- l'hôpital de Montfermeil qui, chaque année, doit faire face au départ de 10 % de son personnel infirmier, ce qui représente 20 à 30 personnes en moyenne.

2.2. Propositions

a) Formation

Proposition 8 : Créer à Montfermeil un centre associé du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), qui sera une antenne de celui de Marne-la-Vallée. D'ores et déjà, un chef de projet a été

« Certaines entreprises sont confrontées à des difficultés de recrutement alors même que le taux de chômage est très élevé »

- **9** Afin de relativiser cette dernière mesure, il faut rappeler :
- 1 qu'elle vise à compenser les inégalités de voisinage social qui est l'un des facteurs déterminants du retard scolaire. Les enfants de familles pauvres ou exposés aux problèmes d'intégration sont condamnés à interagir avec un voisinage où l'échec scolaire est la règle, tandis que les enfants de familles aisées grandissent dans des voisinages où l'échec scolaire n'existe presque pas ;
- 2 que la déduction fiscale pour une heure de cours particulier représente 50 % de la dépense exposée. Soit pour un élève d'une école ou d'un collège « normal » qui bénéficie d'un répétiteur sur la base de 2 heures par jour, 20 jours par mois (à 30 € / heure) : un coût pour les finances publiques de 600 € / mois. Soit pour une classe de 22 élèves un coût total de 13 200 € / mois, soit quatre fois la masse salariale mensuelle d'un professeur des écoles débutant ; 3 qu'un enseignant métropolitain en
- 3 qu'un enseignant métropolitain en poste dans un établissement scolaire hors métropole, par exemple au lycée de Papeete (Tahiti), perçoit un salaire presque double par rapport à celui de la métropole (qui plus est, exonéré d'impôt sur le revenu), ainsi que diverses primes.

10 Voir fiche « Les Orchestres à l'École » sur le site de l'Institut Montaigne à l'adresse suivante : www.institutmontaigne.org

« La situation actuelle et les projections à 5-10 ans en matière d'accès aux soins sont catastrophiques »

désigné par la directrice régionale du CNAM. Celui-ci aura pour vocation, en liaison étroite avec la mission locale et les entreprises, et en partenariat avec les organismes consulaires (Chambre de commerce, Chambre des métiers)¹¹, de mettre en place des formations accélérées pouvant conduire à des insertions professionnelles réelles sur l'ensemble de l'Ile-de-France et au-delà.

À court terme (fin 2009), ce centre associé du CNAM pilotera :

- une formation orientée vers l'électrotechnique pour répondre aux besoins des entreprises déjà citées, notamment celle de M. Zaïdi Habib (PDG de la société maintenance en réseaux télématiques), en relation avec le lycée Alfred Nobel :
- une formation aux métiers de la vente de produits financiers, en lien avec :
 - Gilles Picozzi, le directeur de l'ENGDE, une école et un centre de formation spécialisés dans la gestion, la comptabilité, la finance et l'audit, situés dans le 11° arrondissement de Paris;
 - Bruno Texier, qui dirige l'IFCV, un Institut de formation aux carrières de la communication et de la vente. Il est également le président du Racing Football Club;
- l'Institut de formation de la profession de l'assurance (Ifpass), en coopération avec l'Enass, l'École nationale d'assurances;
- Rodolphe Pedro, un jeune chef d'entreprise qui pilote l'action « 10 000 emplois dans les banlieues », destinée à des jeunes sans qualification mais fortement motivés¹²;

 des formations orientées vers le génie civil et le bâtiment, en relation avec le pôle de Marne-la-Vallée.

Les activités du centre associé s'articuleront avec celles de l'entité DEFI (Développement emploi formation et insertion), qui relève de la communauté d'agglomérations Clichy-Montfermeil. Un local pour servir de siège aux activités du centre associé est en cours d'installation et une coopération est en passe d'être établie avec le lycée Alfred Nobel de Clichy-sous-Bois.

Proposition 9 : Susciter, à moyen terme, à l'initiative du CNAM, la création de deux départements d'IUT organisés exclusivement dans le cadre de l'apprentissage (Gestion des entreprises et des administrations [GEA], et Techniques de commercialisation), en collaboration avec l'IUT de Champs-sur-Marne.

Il est aussi enfin envisagé de créer sur le site Clichy-Montfermeil une antenne d'école d'infirmières dotée d'une classe de préparation au concours.

b) Création d'une cellule « Entreprises et Quartiers »

Proposition 10 : Créer, à l'initiative de 200 entreprises qui opèrent sur la zone de Montfermeil, une cellule regroupant les différents acteurs (entreprises, mission locale, pôle emploi, CNAM, AFPA, chambres consulaires, administrations, etc.) susceptibles de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes du quartier des Bosquets.

Une première assemblée des chefs d'entreprises

partenaires qui soutiennent cette cellule a eu lieu en février 2009.

c) Partenariat Projet-Formation

Proposition 11: Expérimenter aux Bosquets la proposition de l'Institut Montaigne d'étendre à des structures agréées « Partenariat Projet-Formation », la compétence de collecte des fonds de la formation professionnelle¹³.

Il s'agirait, pour la Communauté de communes Clichy-Montfermeil, de se doter d'une structure chargée pour une durée déterminée de collecter les fonds de la formation professionnelle auprès des entreprises volontaires et de mettre en œuvre avec ces entreprises des actions ciblées sur les jeunes relevant de la Mission locale.

3. La santé

3.1. Constat

Dans la zone des Bosquets située sur deux communes Clichy-sous-Bois et Montfermeil, on peut sans exagérer affirmer que la situation actuelle et les projections à 5-10 ans en matière d'accès aux soins sont catastrophiques.

Par exemple, Clichy-sous-Bois, 30 000 habitants, dispose de 18 généralistes, 4 spécialistes, 1 pédiatre, 1 radiologue, 1 gynécologue, 1 vénérologue, soit environ 8,8 médecins pour 10 000 habitants pour une moyenne de 15 en Seine-Saint-Denis et de plus de 30 au niveau national. L'attente est fréquemment de 3 heures pour une consultation chez un généraliste. Les médecins installés bénéficient d'une rente de situation et ne manifestent guère d'enthousiasme pour favoriser l'installation de nouveaux confrères. La zone des Bosquets est un désert médical la nuit et les week-ends

11 Cf. b) ci-après.

12 Voir à ce sujet Vincent Montgaillard, « Il va créer l'université de la finance en banlieue », in. Le Parisien, 4 avril 2009.

13 Voir sur ce point la publication de l'Institut Montaigne, Financement de la formation professionnelle continue : Pourquoi il faut tout changer, Note, juin 2008.

Amicus Curiae

L'Amicus Curiae est, traditionnellement en droit, une contribution versée spontanément au débat par un tiers à une cause qui entend éclairer le décideur en tant qu'armi de la cour».

DERNIÈRES PUBLICATIONS



Reforme des retraites : vers un big-bang ? par Jacques Bichot



Candidats, quel projet proposez-vous pour l'Europe ?



Reconstruire la finance pour relancer l'économie

(pas d'entreprises de type SOS Médecins). La seule solution, ce sont les urgences de l'hôpital de Montfermeil (très bien coté, par ailleurs), là aussi avec des attentes très longues, un encadrement difficile et une surveillance délicate la nuit.

Au-delà des problèmes d'accès aux soins – sans même parler de soins de qualité –, des insuffisances sont patentes en matière d'éducation à la santé (bucco-dentaire, VIH), de prise en charge du handicap et de l'autonomie, de santé mentale et de souffrance psychique.

De nombreux résidents des Bosquets bénéficient de la CMU, mais les revenus de la plupart d'entre eux dépassent légèrement les seuils. Ils ne peuvent par conséquent s'offrir une mutuelle de santé pour faire face à des dépenses non couvertes par l'assurance maladie. De ce fait, ils ne se soignent pas toujours comme ils le devraient.

3.2. Propositions

Proposition 12: Créer une maison de santé pluridisciplinaire (médecine générale, spécialités [notamment imagerie médicale], soins infirmiers, etc.) à la périphérie du quartier des Bosquets. Une telle disposition s'impose pour pallier le manque de médecins généralistes et spécialistes, assurer une présence médicale continue de qualité de 8 h à minuit et désengorger les urgences de l'hôpital de Montfermeil.

Des projets émanant des collectivités locales existent. Un

important groupe de prévoyance mutualiste serait par ailleurs intéressé pour porter ce projet. Des contacts très avancés sont en cours actuellement.

Proposition 13: Transposer aux Bosquets le dispositif de santé bucco-dentaire – un sujet majeur dans ce quartier – mis en place sur la commune d'Aubervilliers¹⁴.

Proposition 14: Favoriser l'aide à la souscription d'une assurance complémentaire pour les foyers dont les revenus dépassent légèrement les seuils d'accès à la CMU. À cet égard, la CPAM du 93 a mis en place un dispositif judicieux d'aide, dénommé « Bonus ». Un effort de communication important doit être effectué pour populariser ce dispositif car il semble que les principaux intéressés en ignorent l'existence.

4. Les transports

Le quartier des Bosquets à Montfermeil est situé sur un plateau15. Les gares (RER/SNCF) sont, elles, localisées loin de cette zone, sur d'autres communes. La durée de transport pour atteindre Paris-centre aux heures de pointe est de l'ordre d'une heure trente. Or la facilité de transport vers les zones d'activité Paris-centre et Roissy est essentielle, notamment pour l'insertion professionnelle des jeunes, qui sont généralement faiblement motorisés.

La situation est d'autant plus critique que, pour des raisons qui leur sont propres, les maires de certaines communes avoisinantes refusent la création de couloirs de bus qui feraient gagner un quart d'heure à une demi-heure de temps de trajet aux habitants des Bosquets pour accéder aux gares. Par ailleurs, certains élus freinent le projet de tramway T4 qui pourtant faciliterait l'accès, depuis Montfermeil, à la zone d'emploi de Roissy. Au-delà des arguments techniques invoqués, il semblerait que certaines communes dites « résidentielles », situées sur le trajet du T4, voient d'un mauvais œil le fait que les habitants des Bosquets puissent accéder plus facilement à leur territoire.

Les choses pourraient toutefois évoluer durant les prochaines années. Le Président de la République a récemment annoncé, dans le cadre du Plan Grand Paris, des décisions qui devraient contribuer à terme à désenclaver Montfermeil, Clichy-sous-Bois et donc Les Bosquets.

> Jean-François Rial, Président-Directeur général de Voyageurs du Monde et Président du groupe de travail *Montfermeil*

> > Daniel Laurent.

Conseiller spécial de l'Institut Montaigne Maurad Cheurf, Entrepreneur et spécialiste des quartiers sensibles

14 Ce dispositif nous a été signalé par la CPAM du 93.

15 Voir carte sur le site de l'Institut Montaigne : www.institutmontaigne.org.

Institut Montaigne

38, rue Jean Mermoz - 75008 Paris Tél. +33 (0)1 58 18 39 29 - Fax +33 (0)1 58 18 39 28 www.institutmontaigne.org - www.desideespourdemain.fr Directeur de la publication :

François Rachline

Conception: latoutepelifeagence

Réalisation : EPBC Impression : Fusium